

Sabotage d'une voie ferrée.
Arch. dép. Eure-et-Loir, 1 J 1373.

10 LA NAISSANCE DES MOUVEMENTS ET RÉSEAUX DE RÉSISTANCE

Si, dans un premier temps, la Résistance eurélienne est essentiellement le fruit d'initiatives individuelles, de petits groupes ne tardent pas à se constituer puis à se développer en même temps qu'émergent mouvements et réseaux. La mise en place du STO en 1943, obligeant les jeunes gens à partir en Allemagne, pousse beaucoup d'entre eux à entrer dans la clandestinité. La même année, les différents groupes coexistant en Eure-et-Loir s'unifient et intensifient leur action contre les Allemands. Les premiers à se regrouper sont les communistes de la région chartraine, à l'initiative du journaliste Paul Maertens, au sein de l'organisation spéciale, premier noyau de résistance à caractère militaire du département. Ils essaient progressivement autour de Chartres et jusque dans le nord du département (Dreux, Anet). Après un temps d'organisation et la constitution d'un dépôt d'armes à Lèves, ils distribuent des tracts, éditent des journaux clandestins et pratiquent des actes de sabotage sur les réseaux de communication, les stocks et bâtiments réquisitionnés par les Allemands. Ces premiers groupes sont intégrés aux francs-tireurs et partisans (FTP), du nom des communistes entrés officiellement en résistance après l'invasion de l'URSS par l'Allemagne nazie en 1941. Ils s'organisent en petits groupes qui se dispersent après chaque action et, sur le plan territorial, sont répartis en secteurs.

LES FORCES UNIES DE LA
JEUNESSE PATRIOTIQUE
LUTTENT
CONTRE LES BOCHES

JEUNES!
Comme nos pères
passant
l'envahisseur
à
VALMY
le 20 SEPT. 1792

< Tracts résistants.
Arch. dép. Eure-et-Loir,
1 W 72 et 14 W 16

MANIFESTONS
le 20 SEPTEMBRE
pour la libération

Affiche >
annonçant
l'exécution
du résistant
Joseph-Louis
Maded, 1941.
Arch. dép. Eure-et-Loir,
1065 W 5.

Le Front patriotique
de la Jeunesse

| | |
|---|--|
| <p>Bekanntmachung</p> <p>Der Angeklagte Joseph-Louis MADEC wohnhaft in Le Havre, hat am 15. April 1941 ein Kabel der Deutschen Wehrmacht an zwei Stellen durchschlagen. Er wurde vom Kriegsgericht deshalb zum</p> <p>TODE verurteilt und am 18. Mai 1941 ERSCHOSSEN.</p> <p>Den 18. Mai 1941. Das Kriegsgericht.</p> | <p>ARRÊT de la Cour Martiale</p> <p>Pour avoir saboté le 15 Avril 1941 à deux endroits les câbles téléphoniques de l'Armée Allemande, le nommé :</p> <p>Joseph-Louis MADEC domicilié au Havre, a été condamné à la PEINE DE MORT Il a été FUSILLÉ le 18 Mai 1941</p> <p>Fait le 18 Mai 1941. La Cour Martiale.</p> |
|---|--|